

**SOLIDARITE INTERNATIONALE****Subvention exceptionnelle à l'ASSOCREEF pour l'aide aux victimes de Brazzaville (Congo)****EXPOSE DES MOTIFS**

Le 4 mars dernier, plusieurs explosions ont eu lieu à Brazzaville, en provenance d'un dépôt de munition d'un camps de militaire blindé.

Cette catastrophe a entraîné la mort d'au moins 200 personnes, fait plus de 2000 blessés et environ 1000 sans-abris.

L'Association des anciens étudiants congolais de Roumanie en France (ASSOCREEF), dont l'objet est l'aide aux populations pauvres et démunies de la République du Congo a rapidement réagit au drame et compte envoyer un nouveau container d'aide de première nécessité : produits pharmaceutiques, des denrées alimentaires et des équipements d'urgences (tentes...) pour les populations déplacées et réfugiées.

L'objectif est de désengorger les sites d'hébergement d'urgence propices au développement d'épidémies et de palier les manques criant de l'Etat en matière de soutien aux victimes.

L'association pourra faire une restitution de l'aide apportée sous forme d'un reportage photos lors de la semaine de la solidarité internationale.

La Municipalité s'est toujours montrée solidaire des catastrophes humanitaires. Face à cette nouvelle situation d'urgence, nous proposons de contribuer à cette mobilisation en participant à l'aide financière permettant la distribution de denrées alimentaires et une aide médicale appropriée.

C'est pourquoi, je vous demande d'accorder une subvention de 1 000 € au profit de l'ASSOCREEF pour l'aide aux victimes.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

**SOLIDARITE INTERNATIONALE**

**Subvention exceptionnelle à l'ASSOCREEF pour l'aide aux victimes de Brazzaville (Congo)**

**LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

considérant que, suite aux explosions qui ont eu lieu le 4 mars 2012 à Brazzaville (Congo) ont entraîné la mort d'au moins 200 personnes, fait plus de 2000 blessés et environ 1000 sans-abris,

considérant que, devant l'ampleur de cette crise humanitaire, la communauté internationale se mobilise pour venir en aide aux populations civiles sinistrées,

considérant que la Municipalité a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des populations en grande difficulté, notamment en apportant un soutien aux initiatives humanitaires,

considérant que l'association ASSOCREEF compte envoyer un container d'aide de première nécessité : produits pharmaceutiques, denrées alimentaires et équipements d'urgence pour les populations sinistrées,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit l'ASSOCREEF pour l'aide aux victimes de Brazzaville au Congo suite à l'explosion du 4 mars 2012.

**ARTICLE 2 :** DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 2 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 2 JUILLET 2012